

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1637 Subvention (4.000 euros) à l'association Andes Diffusion (10e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Andes Diffusion ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros dans le cadre du soutien aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration est attribuée à l'association Andes Diffusion, 27 rue de Chabrol 75010 Paris, pour son projet de prévention de la délinquance par le biais des Arts de rue en 2014, 5065 - 2014_02043.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.